



14ème législature

Question N° : 60192	De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Union pour un Mouvement Populaire - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Écologie, développement durable et énergie
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > ours	Analyse > repeuplement. Pyrénées.
Question publiée au JO le : 15/07/2014 Réponse publiée au JO le : 25/11/2014 page : 9836 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 21/10/2014		

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la réintroduction de l'ours dans le massif des Pyrénées. Les autorités de Catalogne ont en effet monté un projet destiné à renforcer la population d'ours dans les Pyrénées et prévoient le lâcher d'un ours mâle au printemps 2015. Il aurait voulu connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

La population ursine pyrénéenne s'étend sur un massif dont l'appartenance est partagée entre la France, l'Espagne et Andorre. Les autorités françaises considèrent que la protection de l'ours dans les Pyrénées ne doit pas s'opérer sans prise en compte des préoccupations et aspirations des populations locales. C'est pourquoi il a été décidé que la question de l'ours devait être abordée dans le cadre plus large de la biodiversité pyrénéenne et de son avenir. Cette approche a conduit à l'adoption, en 2012, d'une stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (SPVB). Le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, a été missionné en décembre 2013 afin de conduire les travaux d'élaboration d'un volet « ours » ayant vocation à compléter la SPVB, en concertation avec le comité de massif. Un groupe de travail issu du comité de suivi de la SPVB s'est constitué, et a été réuni à 4 reprises en avril et juin 2014. Un projet de volet ours de la stratégie sera présenté au comité de massif en novembre 2014. Ce document rassemblera l'ensemble des orientations et mesures destinées à suivre la population d'un point de vue biologique, à permettre sa restauration dans un état de conservation favorable et à concilier sa présence avec les activités humaines (activités de chasse et activités d'élevage en particulier). Ce volet ours de la SPVB comprendra une dimension transfrontalière destinée à renforcer la collaboration avec l'Espagne et l'Andorre déjà engagée depuis plusieurs années. C'est dans ce cadre que seront étudiées les actions envisagées par les autorités de Catalogne pour renforcer la population d'ours dans les Pyrénées, avec un éventuel lâcher d'un spécimen au printemps 2015. La ministre en charge de l'écologie sera ainsi en position, sur la base du travail conduit localement une année durant, et en concertation avec le ministre chargé de l'agriculture, de valider le contenu du volet ours de la SPVB au cours du premier trimestre de l'année 2015.